

# Prix Gisèle Guilbaud 2018

## RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA DOULEUR

**15 000 euros**

**Ce prix doit permettre à un médecin, un jeune chercheur scientifique en cours de thèse ou en stage post-doctoral, ou à un professionnel de santé, de réaliser, poursuivre ou achever un projet de recherche fondamentale ou clinique dans le domaine de la douleur.**

**Cet appel est ouvert à tout candidat francophone, âgé de moins de 40 ans, n'ayant pas de position statutaire, dont la recherche se déroule en France.**

**Le candidat** devra s'engager à effectuer la recherche sur une période de 2 ans.

Le jury sera composé des membres de la Commission recherche et du Conseil d'administration de la Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur. Les dossiers seront évalués principalement sur 5 critères : originalité, méthodologie, faisabilité, éthique et utilité.

Le prix peut ne pas être attribué, si la qualité des dossiers de candidature est jugée insuffisante. La dotation sera versée en une fois dès l'acceptation du projet.

**Le dossier de candidature comprendra :**

- le formulaire de candidature à demander au secrétariat administratif de la SFETD : [sofradol@club-internet.fr](mailto:sofradol@club-internet.fr)
  - un bref curriculum vitae résumant titres et travaux,
  - une lettre du responsable de la structure (laboratoire ou service médical) d'accueil,
  - le résumé du projet de recherche définissant le(s) objectif(s) poursuivi(s) en 10 lignes, présentant l'état actuel du sujet avec les références essentielles en 2 pages, résumant le(s) protocole(s) et le programme actuel du sujet avec les références essentielles en 2 à 3 pages, l'estimation du coût financier et des possibilités de co-financement.
- La version électronique du dossier sera adressée au secrétariat administratif de la SFETD :  
E-mail : [sofradol@club-internet.fr](mailto:sofradol@club-internet.fr)

**La date limite de remise du dossier est vendredi 18 mai 2018 minuit.**

**La remise officielle du prix se fera lors du Congrès annuel de la SFETD le vendredi 16 novembre 2018 à Lille.**

**Le lauréat s'engage à :**

- communiquer à la SFETD, à l'issue de son stage, un compte-rendu du travail effectué ;
- mentionner l'aide accordée par la SFETD dans toute publication relative aux travaux effectués avec l'aide de ce prix ;
- présenter l'avancée de ses travaux lors du congrès annuel de la SFETD en novembre 2019 à Strasbourg.